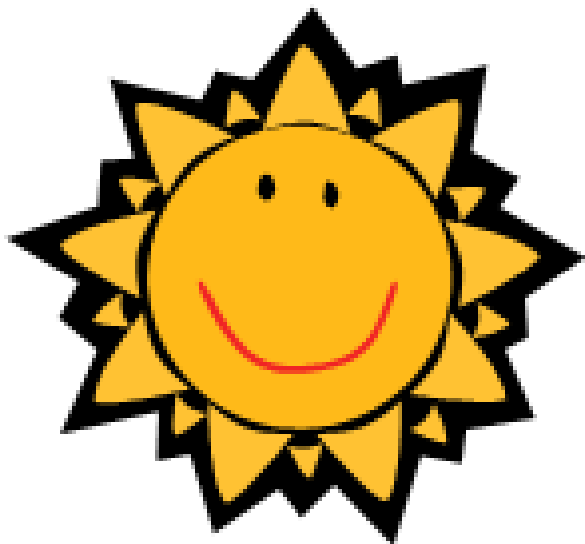
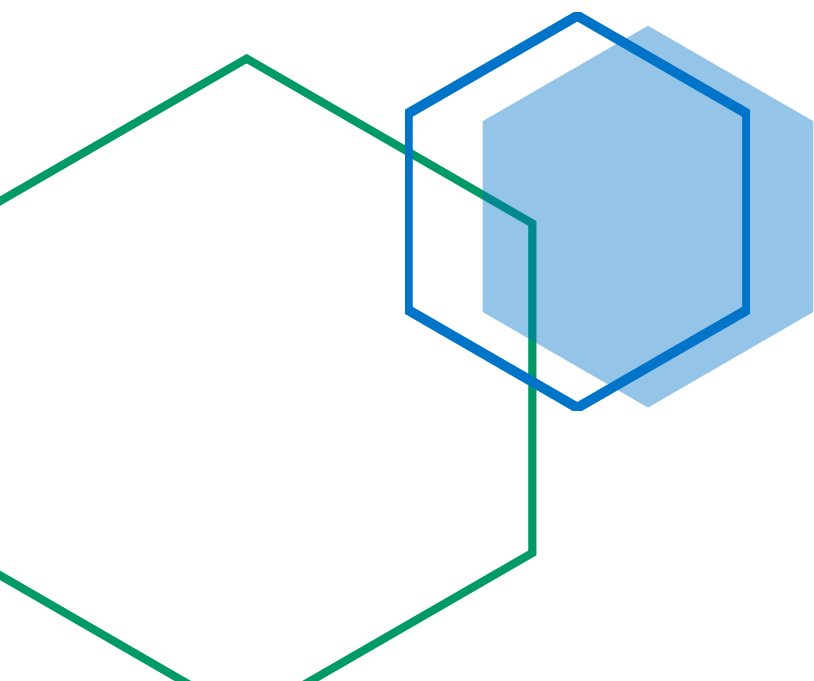




Camp de Jour de Valcourt

Été 2025

Vous trouverez dans ce document toute l'information relative à l'été de votre enfant au Camp de Jour. Nous vous suggérons de conserver ce cahier tout au long de l'été et de vous y référez, au besoin.



Mot de bienvenue

Chers parents,

L'équipe des Loisirs est fière d'accueillir votre enfant cet été au Camp de Jour de Valcourt. Depuis quelques semaines, les animateurs travaillent à la planification de l'été afin de faire vivre à vos jeunes une saison inoubliable. Par leur enthousiasme et leur dynamisme, ils seront en mesure de créer un climat où le plaisir sera au rendez-vous tout en conservant un environnement sécuritaire.

Pour rendre l'été encore plus agréable, l'équipe d'animation a mis en place une thématique qui évoluera de semaine en semaine. Cette thématique sera exploitée à travers toutes les activités.

Nous avons créé ce guide pour vous rassurer et vous outiller pour l'été à venir.

N'hésitez pas à communiquer avec la Coordinatrice de Camp de Jour, et ce, en tout temps. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions. Vous pouvez la joindre en composant le 450 532-3313 poste 1356, par courriel au campdejour@valcourt.ca ou via le Messenger de la page Facebook « Camp de Jour de Valcourt ».

De plus, vous pouvez également joindre Alain Martel, Directeur des Loisirs, au 450 532-3313 poste 1322.

Finalement, les animateurs peuvent toujours répondre aux questions concernant votre enfant, ne vous gênez surtout pas de passer quelques minutes avec eux, en fin de journée. Nous vous demandons toutefois d'éviter de les contacter directement via les médias sociaux ou à leur domicile.

Sur ce, bon été à vous et votre enfant,

Les Loisirs de la Ville de Valcourt

Table des matières

...

Présentation des employés
P.2

Horaire
P.3

Code de vie
P.6

Mesures disciplinaires
P.8

En cas d'accident
P.9

Lieux fréquentés
P.10

Rôles de la coordonnatrice

- Appliquer les mesures disciplinaires auprès des enfants (rencontre avec les parents) ;
- Gérer l'ensemble du déroulement du Camp de Jour ;
- S'assurer que toutes les activités sont convenables, adaptées et sécuritaires ;
- Planifier les activités ;
- Superviser les activités spéciales ;
- Animer les réunions ;
- Superviser et conseiller le personnel.

Rôles de l'intervenante

- Intervenir auprès des jeunes qui ont des besoins particuliers ;
- Favoriser l'intégration et l'épanouissement global du jeune dans le groupe ;
- Développer des méthodes d'interventions adaptées ;
- Conseiller le personnel du camp de jour sur les méthodes d'interventions à privilégier ;
- Faire le suivi auprès des parents sur le cheminement de leur enfant, les interventions et les objectifs mis en place.

Rôles des animateurs

- Planifier, organiser, réaliser et animer toutes les activités offertes à son groupe d'enfants ;
- Dispenser les premiers soins lors de blessures mineures en collaboration avec le coordonnateur ;
- Régler les conflits entre les enfants et s'assurer de maintenir un climat harmonieux au sein de son groupe ;
- Appliquer les mesures disciplinaires nécessaires ;
- Être responsable de son groupe en tout temps durant l'été, entre autres, au dîner, à la collation et lors des baignades ;
- Informer les parents des particularités lors de journées spéciales.

Lorsque vous devez vous adresser à un animateur, n'oubliez pas d'utiliser son nom de camp, pour préserver le côté ludique du Camp !

Une équipe d'aide-animateur se joindra à l'équipe durant l'été. Leur rôle est d'aider les animateurs à assurer une surveillance constante en participant activement aux activités proposées. En aucun cas ces aides-animateurs n'ont le groupe en charge. Ils n'ont pas le mandat d'intervenir auprès des jeunes du camp. Leur mission est de rendre l'été plus amusant et d'accompagner les jeunes qui suivent un cours de natation.

Les horaires

Camp de Jour : Du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Service de garde : (période de jeux libres)

Du lundi au vendredi de 6h45 à 9h et de 16h à 17h.

Fonctionnement du service de garde :

Le service de garde est un service de surveillance seulement. Les responsables s'assureront de la sécurité des jeunes, mais il n'y aura aucune animation.

Rappelez-vous que les enfants devront marcher de la Chanterelle jusqu'à la piscine ou le parc à tous les jours. De ce fait, il est possible qu'il y ait certains moments d'attente si vous arrivez durant ce déplacement. Nous vous demandons de ne pas prendre votre enfant lorsqu'il se déplace avec son groupe. Le fait de partir avec votre enfant durant un déplacement ne permettrait pas à l'animateur d'appliquer adéquatement la procédure de sécurité avec signature. Enfin, pour faciliter les déplacements, votre enfant doit toujours avoir une veste plus chaude ou une veste de pluie, car il marchera peu importe la température.

En tout temps, les enfants doivent demeurer au même endroit que les personnes responsables et ne peuvent quitter le service de garde sans un adulte autorisé à venir les chercher.

Toutes les règles du Camp de Jour s'appliquent au service de garde.

À compter de 17h, tout retard occasionnera des frais de 5\$ par tranche de 10 minutes. Les frais seront arrondis à la dizaine supérieure (i.e. même si vous n'avez que 5 minutes de retard, vous serez facturé pour 10 minutes, soit 5\$, puis à la 11^e minute vous serez facturé pour 2 tranches de 10 minutes, soit 10\$, etc.).

IMPORTANT : Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, à compter de 16h, il n'est plus sous la responsabilité des animateurs. Cela dit, par mesure de sécurité, si vous êtes en retard ou omettez de venir récupérer votre enfant à 16h, il sera automatiquement greffé au groupe du service de garde et vous serez facturé au tarif journalier, plus les frais de retard ci-haut mentionnés si votre retard dépassait 17h. Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, le tarif journalier (13\$ par jour) sera facturé même s'il utilise le service de garde sur une base hebdomadaire. Le tarif hebdomadaire du service de garde est valide uniquement lors des inscriptions. Aucun remboursement ne sera applicable pour une inscription effectuée après la prestation de service. Le paiement total du service de garde ou des frais de retard devra être effectué au plus tard le lundi matin suivant la prestation de service sans quoi l'enfant ne pourra pas fréquenter le camp de jour et le service de garde avant le paiement complet des sommes dues. Aucun remboursement ne sera effectué pour un enfant qui se voit refuser l'accès au camp de jour pour le non-paiement des sommes dues.

L'accueil du matin et la fin de journée

L'accueil du matin aura lieu à 9h, à l'école La Chanterelle. **Les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde ne peuvent pas arriver avant 9h sans quoi le tarif journalier du service de garde (13\$ par jour) vous sera facturé.** Les animateurs prendront les présences de leur groupe respectif afin de s'assurer du nombre d'enfants qu'ils auront durant la journée. Si vous arrivez en retard, il est important d'amener votre enfant à son animateur et de vous assurer qu'il le prend en charge.

À la fin de la journée, vous devrez récupérer votre enfant au même endroit que vous l'avez laissé le matin. Le parent ou le tuteur qui viendra chercher un enfant doit se présenter à l'animateur afin que celui-ci vérifie s'il est autorisé à partir avec l'enfant. Les seules personnes autorisées à venir chercher un enfant sont celles qui apparaissent sur la fiche d'inscription. Par mesure de sécurité, aucune dérogation ne pourra être apportée, veuillez compléter adéquatement la fiche d'inscription en y mentionnant le nom de toutes les personnes autorisées à venir récupérer l'enfant. Une preuve d'identité pourrait être demandée par l'animateur.

À aucun moment les parents ne seront autorisés à entrer dans l'école. Que ce soit le matin, au moment de déposer l'enfant ou le soir, au moment de venir le chercher.

Vous devez laisser et récupérer votre enfant dehors au parc si les jeunes sont dehors ou à la porte #8 les jours pluvieux où il n'est pas possible d'être à l'extérieur.

Merci de ne PAS vous présenter au secrétariat de l'école.

Si votre enfant a l'autorisation de partir seul, vous devez préalablement l'avoir indiqué sur la fiche d'information personnelle. L'enfant devra, avant de quitter, obtenir l'autorisation de son animateur.

Absence

Si votre enfant était inscrit à une journée au camp de jour, mais qu'il ne sera finalement pas présent et que l'absence est prévue d'avance, veuillez aviser l'animateur présent en fin de journée lorsque vous récupérez votre enfant. Si l'absence n'est pas prévue à l'avance, il n'est pas nécessaire d'aviser le camp de jour le matin même. Aucun remboursement n'est prévu pour un enfant qui n'est pas présent au service de garde ou au camp de jour.

En cas de maladie ou blessure grave, empêchant votre enfant de fréquenter le camp de jour pour plus de 5 jours consécutifs, un remboursement pourrait être effectué. Une demande officielle devra être faite auprès du Conseil municipal de la Ville de Valcourt et un billet médical mentionnant l'incapacité de l'enfant à fréquenter le camp de jour devra être fourni.

Journée type de votre enfant

Heure	Déroulement
6h45	Ouverture du service de garde à votre point de service. Prise d'information des participants
9h	Début du Camp de Jour ; Les animateurs prennent les présences. Workout avec chansons et danses du Camp de Jour
9h10	Déplacement ! Le groupe se divise en sous-groupe ; chaque animateur se rend dans un endroit extérieur avec les jeunes de son groupe pour y faire une activité
9h30	Activité 1
10h30	Collation
11h	Activité 2
12h	Dîner Les animateurs resteront avec les jeunes tout l'heure du dîner.
13h	Activité 3 ou piscine
14h15	Collation
14h30	Activité 4 ou piscine
15h45	On retourne à l'école primaire.
16h	Fin du Camp de Jour Contrôle des départs.
17h	Fermeture du service de garde

Code de vie de l'enfant

1- Le respect de soi

- ✍ **Porter des vêtements adaptés** aux activités pratiquées au Camp de Jour et à la température ;
- ✍ Porter l'équipement de protection nécessaire aux activités ;
- ✍ Apporter des collations et des repas (lunchs) sains et bons pour la santé.

2- Le respect des autres

- ✍ Participer positivement et de façon dynamique aux activités ;
- ✍ Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le Camp de Jour (enfants, parents, animateurs, coordonnateurs, gestionnaires) ;
- ✍ Éviter de détruire, briser ou endommager le bien d'autrui ;
- ✍ **Respecter les consignes** des animateurs, des coordonnateurs et des personnes responsables du site lors des sorties ;
- ✍ **Ne pas apporter d'effets personnels** tels que : téléphone cellulaire, lecteur MP3, jeux vidéo, toutou, jouets, etc. ;
- ✍ Quitter le site du Camp de Jour seulement lorsque l'animateur l'autorise ;
- ✍ Utiliser un langage poli et respectueux ;
- ✍ Établir une communication respectueuse et honnête.

3- Le respect de l'environnement

- ✍ Éviter de détruire, briser ou endommager le matériel du Camp de Jour ;
- ✍ Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels ;
- ✍ **Tenir les lieux propres et en bon état.**

4- Le refus de toute forme d'abus

- ✍ **Ne tolérer aucune forme de violence, d'intimidation ou de contact sexuel ;**
- ✍ **Dénoncer les violences verbales ou physiques, l'intimidation ou le contact sexuel duquel il est témoin.**

**CHAQUE ENFANT QUI EST INSCRIT DOIT S'ENGAGER À
RESPECTER CES RÈGLES EN TOUT TEMPS !**

Il est à noter qu'aucune forme d'harcèlement ou de violence, qu'elle soit physique ou verbale, ne sera tolérée de la part des parents envers les animateurs et autres employés du camp de jour. La communication respectueuse sera exigée en tout temps. L'exclusion de l'enfant et le dépôt de plainte seront systématiques.

Tenue vestimentaire recommandée

- Pantalon court à mi-cuisse (short) ou pantalons (pas de shorts très courts ou de jupes et robes à moins d'avoir des shorts en-dessous) ;
- Chandail à manches courtes (t-shirt) ou camisoles à larges bretelles (pas de bretelles spaghetti ou « tubes ») ;
- Coton ouaté (ou veste légère) ;
- Chaussures de sport ou sandales sport à bouts fermés (les « crocs » sont acceptés à la piscine seulement) ;
- Chapeau, casquette ou foulard de tête.

Ce qui est interdit :

- Sandales à bouts ouverts (incluant les « gougounes ») ;
- Vêtements aux messages négatifs ;
- Gilets courts (crop top) ou type « tube » ;
- Accessoires non essentiels qui pourraient être abîmés, perdus ou occasionner des blessures (colliers, bracelets, couronnes, serre-tête, etc.)
- Bikini « triangle » ou maillots ne couvrant pas suffisamment les parties intimes.

****Si l'habillement de votre enfant met en péril sa sécurité ou la sécurité des autres participants, il pourrait se voir exclu d'une ou plusieurs activités.**

Matériel Requis

Dans mon sac à dos, j'apporte :

- Espadrilles ;
- **Bouteille d'eau réutilisable (obligatoire) ;**
- Costume et serviette de bain ;
- **Crème solaire en vaporisateur** et casquette, chapeau, foulard, etc. ;
- Médicaments si nécessaires ;
- Vêtements pour la pluie ;
- Vêtements de rechange
- Coffre à crayons.

Dans ma boîte à lunch, j'apporte :

- Dîner froid (ou thermos) et collations ;
- Aucun aliment contenant des arachides ou des noix ;
- De bonnes collations (fruits, légumes, fromage, etc.) et un repas principal soutenant et bon pour la santé ;
- Les ustensiles nécessaires à mon repas ;
- Aucun micro-ondes accessible, prévoir un repas froid ou un thermos ;
- Aucun accès à un réfrigérateur, veuillez prévoir un « Ice pack » ;
- Aucun contenant de verre ne sera accepté, pour la sécurité de tous.

Si nous remarquons que votre enfant n'a pas ces éléments dans son sac à dos ou sa boîte à lunch, nous vous en aviserons. De plus, si votre enfant n'a pas de lunch ou de

collations, nous tenterons de communiquer avec vous pour que vous lui en apportiez. Si nous n'avons pas de réponse, nous irons acheter de la nourriture pour lui au IGA et vous devrez rembourser la facture totale au Camp de Jour. Le remboursement total du repas devra être effectué au plus tard le lundi matin suivant l'achat sans quoi l'enfant ne pourra pas fréquenter le camp de jour et le service de garde avant le paiement complet des sommes dues. Aucun remboursement ne sera effectué pour un enfant qui se voit refuser l'accès au camp de jour pour le non-paiement des sommes dues.

N'hésitez pas à communiquer avec le coordonnateur si vous avez des questions.

Mesures disciplinaires

L'animateur doit s'assurer de maintenir un climat permettant l'interaction et la bonne entente entre les enfants. Il doit également voir à assurer la sécurité de tous en appliquant les règlements du Camp de Jour.

Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable, l'équipe du Camp de Jour pourrait être dans l'obligation de communiquer avec le parent et lui imposer de venir chercher son enfant, pour la journée. En cas de récidive, l'enfant pourrait être exclu complètement du Camp de Jour.

Voici les étapes utilisées par les animateurs et le responsable dans le cas d'enfants ayant des comportements non adéquats :

LES ÉTAPES D'INTERVENTION

1. Un premier avertissement est donné verbalement à l'enfant et une demande claire est formulée sur le comportement attendu.
2. Un deuxième avertissement verbal est donné à l'enfant pour signaler que le prochain avertissement sera suivi d'une conséquence.
3. Au troisième avertissement, la conséquence sera mise en place et une intervention verbale sera faite avec l'animateur.
4. Si le comportement persiste, l'enfant sera retiré du groupe. L'intervenante ou la coordonnatrice prendra l'enfant en charge afin de réfléchir sur son comportement. Les parents seront avisés de cette intervention en fin de journée.
5. Advenant le cas où le comportement persiste, malgré les quatre étapes précédentes, selon la décision du responsable, les parents pourraient être dans l'obligation de venir chercher l'enfant sur le site d'animation dans un court délai, et ce, pour le reste de la journée. **Il est à noter que la journée ne serait pas remboursée.**

6. Si cette situation arrive à plusieurs reprises, le responsable communiquera avec les parents pour avoir une rencontre formelle avec ceux-ci, l'enfant et l'équipe afin de trouver des solutions et de mettre des moyens en place.
7. Dans l'éventualité où les moyens mis en place ne fonctionnaient toujours pas, le responsable du camp pourrait expulser l'enfant pour le reste de l'été. Cette mesure prendrait effet le jour même. **Les sommes déboursées par le parent pour le Camp de Jour et les activités ne seraient pas remboursées.**

En cas d'accident

Les animateurs ont toujours avec eux une trousse de premiers soins qui leur permet d'intervenir adéquatement en cas de besoin. Cette trousse est mise à jour chaque semaine par la coordonnatrice. Ainsi, tout le matériel nécessaire sera présent dans chacune d'entre elles.

Blessure mineure :

- 👉 Application des premiers soins selon la gravité et les parents seront avisés en fin de journée.

Incident majeur :

- 👉 Nous appellerons les parents si l'enfant présente de la fièvre. Le parent sera obligé de venir chercher son enfant dans un court délai.
- 👉 Si votre enfant se plaint de maux de cœur, de maux de ventre ou d'étourdissements, vous serez contacté et devrez venir récupérer ce dernier pour qu'il puisse aller se reposer à la maison. Vous comprendrez que nous n'avons pas les effectifs nécessaires pour s'occuper d'un enfant malade.
- 👉 En cas d'urgence, nous appellerons les services d'urgence (police, ambulance) et les parents. **Le coût d'un transport ambulancier est aux frais du parent.**

Pour tout accident :

- 👉 Un rapport d'accident sera complété par l'animateur ou le responsable

Peu importe la gravité de l'incident, le parent sera informé de la situation.

Objets personnels

Veuillez vous assurer que votre enfant rapporte tous ses effets personnels chaque soir (sac, boîte à lunch, maillot de bain, etc.) Comme nous sommes conscients qu'une distraction est possible, nous mettrons les objets retrouvés dans un bac d'objets perdus. Vérifiez-le au besoin. À la fin de l'été, les objets perdus seront envoyés au comptoir familial ou à la poubelle, selon l'état et la nature de l'objet.

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des jouets ou autres objets personnels qui ne sont pas dans la liste des objets nécessaires au camp de jour.

En aucun cas le camp de jour ne pourra être tenu responsable de la perte ou du bris d'un effet personnel d'un enfant. Aucun remboursement ne pourra être fait pour un objet perdu, volé ou endommagé.

Lieux fréquentés

Tous les groupes fréquentent les lieux ci-dessous. Il est important que votre enfant porte les souliers adéquats pour être confortable dans chacune des situations.

-  Gymnase de l'école primaire ;
-  Parc du Ciboulot, parc Champêtre et parc de l'école ;
-  Piscine ;
-  Terrain de golf ;
-  Terrain de tennis ;
-  Terrain de baseball ;
-  Terrain de soccer ;
-  Piste cyclable ;
-  Centre Communautaire ;
-  Centre Culturel ;
-  Bibliothèque.

Un tableau sera affiché à l'entrée du point de service (école La Chanterelle). Ainsi, vous serez en mesure de savoir où se trouve votre enfant en tout temps. Puisqu'il y a plusieurs déplacements qui se font durant la journée, il est possible que votre enfant soit en déplacement au moment où vous viendrez le récupérer et que vous deviez patienter un instant. Nous vous demandons d'être patient et respectueux envers notre équipe. Également, nous vous invitons à suivre la [page Facebook du Camp de Jour](https://www.facebook.com/CampdejourdeValcourt) (<https://www.facebook.com/CampdejourdeValcourt>). Des communications y seront faites régulièrement.

Activités spéciales

Tout au long de l'été, nous aurons des journées thématiques et activités spéciales. Vous trouverez le calendrier des activités au <https://www.valcourt.ca/activite/camp-de-jour/>.

Bon été !

L'équipe du Camp de Jour vous souhaite un bel été ! En tout temps, vous pouvez communiquer avec la coordonnatrice ou l'animateur de votre enfant pour avoir plus d'informations. Il nous fera plaisir de travailler en équipe avec chaque parent afin d'assurer un bon fonctionnement au camp.